



COMMUNE DE LA BARBEN
DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

DELIBERATION N° 28-2026

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
08/06/2026

Objet : Approbation du nouveau bail de chasse communal a l'association communale des chasseurs du puits de madame la barben (ACCPM)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la création de l'ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSEURS DU PUIT DE MADAME LA BARBEN (ACCPM) en date du 11 mars 2026 ,

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur portant ouverture et fermeture de la chasses dans le département ,

Vu l'arrêté préfectorale vigueur portant plan de chasse pour les grands gibiers ,

Vu l'arrêté préfectoral en vigueur relatif à la recherche par chien de sang des animaux blessés dans le département des bouches du Rhône

Vu le bail annexé à la présente

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création de l' ASSOCIATION COMMUNALE DES CHASSEURS DU PUIT DE MADAME LA BARBEN (ACCPM) , il y a lieu par un bail de location de chasse de céder le domaine de chasse gérer auparavant par la commune, à cette association .

Il rajoute

Que l'association de chasse devra se conformer à la réglementation en vigueur et aux respects du site louer

Que l'association devra se prévaloir de toutes les autorisations nécessaires pour la pratique de la chasse et celles relevant de l'accès au massif forestiers par ses adhérents et membres au site du puits de Madame.

Que le présent bail soit consenti pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois par tacite reconduction que la location du domaine de chasse est de 1500 euros par an et révisable à chaque reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

---oooOooo---

Séance du 16 juin 2026

L'an deux mille vingt-six le seize du mois de juin à 18h00, les membres composant le conseil municipal de La Barben, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, se sont réunis dans la salle « Espaces des Cedres » sous la présidence de Franck SANTOS, maire.

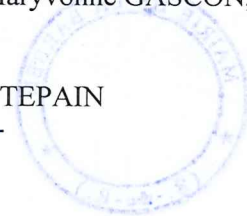
Les membres du conseil municipal élus ont été déclaré et installés dans leurs fonctions.

PRÉSENTS : Maryvonne GASCON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Xavier DAUMALIN, Michel GOURLIA, Noel THOMAS, Sabine BOUCHET, Sophie MATHIEU, Dorian TORTEL ,Justine GRATTEPAIN, Cécile NACHAT et Jacques CAZAMEA

REPRÉSENTÉS : Benoit CLADIDIER par Maryvonne GASCON, Frederique EBOUNDA par Bernard JEAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Justine GRATTEPAIN

---oooOooo---



APPROUVE la location du domaine de chasse communal à l'association COMMUNALE DES CHASSEURS DU
PUITS DE MADAME LA BARBEN

ACCEPTE les termes du bail de chasse, notamment le prix, la durée, l'objet, les conditions d'exécution,

PRECISE : que La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal
administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur
le Sous-préfet d'Aix-en-Provence

Une copie du bail de chasse est annexée à la présente délibération.

Le Maire

Franck SANTOS

Secrétaire de séance

Justine GRATTEPAIN



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Justine Grattepain', is written over a faint grid background.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-
préfecture le de la publication/notification le
Fait à La Barben. le